

N° 5955/SG

à

Mesdames et Messieurs les préfets

Objet : Conférence nationale des territoires.

P.J. : Lettres aux élus et document « Quatre premières questions pour lancer le débat »

Le 17 juillet dernier, j'ai réuni, aux côtés du Président du Sénat, la première conférence nationale des territoires. Le Président de la République a indiqué à cette occasion, les orientations de la relation qu'il souhaite établir avec les collectivités territoriales de la République.

Notre République est décentralisée : nous devons en tirer toutes les conséquences, donner aux libertés locales toute leur force, permettre les initiatives dont notre pays a besoin.

Notre République est aussi fragilisée. De nombreuses fractures menacent la cohésion de son territoire. Renforcer l'accès à la santé, à la formation, aux services publics, au numérique, à la culture, revitaliser les centres villes et les quartiers en souffrance sont autant de travaux qui nous mobiliseront durant la mandature. C'est une des raisons pour lesquelles le président de la République a voulu créer un ministère chargé de la Cohésion des territoires.

Notre République doit aussi se transformer pour réussir au profit de tous et dans tous les territoires les transitions écologique et numérique. Il s'agit de préparer et d'accompagner ces transitions qui sont à la fois inexorables et déstabilisantes, mais aussi très prometteuses.

Une des premières conditions de notre réussite commune est la confiance. C'est pourquoi le Gouvernement s'est engagé, dans ce cadre, à ce qu'aucune décision concernant les collectivités territoriales ne soit prise sans que celles-ci aient été préalablement consultées.

La deuxième condition est la liberté. Liberté de s'organiser, d'abord. Nous ne sommes plus à l'époque où la République n'imaginait son unité qu'au prix de l'uniformité. Nous souhaitons laisser la liberté aux territoires d'adapter leur organisation aux réalités locales, dès lors que ces adaptations recherchent l'intérêt général, sans imposer un schéma préétabli et uniforme. Nous souhaitons aussi laisser place à un pouvoir d'expérimentation élargi.

La troisième condition est la visibilité.

Elle suppose, en premier lieu, la stabilité de notre organisation institutionnelle nationale, condition pour laisser vivre les initiatives locales.

Elle suppose également, s'agissant de la répartition des compétences, de préserver les grands équilibres issus de la loi NOTRe, sans toutefois fermer la porte à des ajustements techniques.

Elle nécessite, enfin, l'établissement d'un contrat de mandature clair sur les ressources comme sur les charges des collectivités territoriales. La situation de nos finances publiques est connue : quand nos voisins allemands prélèvent 100 euros en impôts et en dépensent 98, nous en prélevons 117 et en dépensons 125. Le rétablissement de nos comptes publics est un enjeu de responsabilité vis-à-vis des contribuables et des générations futures ; c'est aussi un enjeu de souveraineté vis-à-vis des marchés financiers dont les fluctuations décident de plus en plus de notre avenir.

De cet effort, les collectivités ont déjà pris une part importante, en subissant en un temps limité des baisses marquées de leurs dotations. C'est une méthode que nous souhaitons changer : c'est d'abord par une réduction de leurs dépenses de fonctionnement, et de leur endettement, que les collectivités territoriales doivent contribuer, à hauteur de 13 milliards d'euros sur les cinq prochaines années, au redressement de nos finances publiques. Un dispositif de suivi et de pilotage des dépenses des collectivités territoriales, qui tient compte de l'évolution de leurs charges, et placé sous le contrôle du Parlement, sera mis en place, pour donner aux collectivités plus de visibilité et de prévisibilité sur leurs ressources, tout en garantissant l'atteinte des objectifs d'économies. Enfin, la réforme de la taxe d'habitation qui sera engagée dès 2018 doit être l'occasion d'une réflexion plus large sur l'organisation et la répartition de la fiscalité locale. Cohésion des territoires, transition écologique et numérique, compétences, structures : pour avancer, une méthode claire et transparente est indispensable. Celle que j'ai proposée consiste à avoir avec les associations d'élus, les parlementaires et les présidents des instances de concertation (Comité des finances locales, Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, Conseil national d'évaluation des normes) des échanges réguliers, nourris par un travail préparatoire et des diagnostics partagés, sur les sujets qui intéressent directement les collectivités territoriales.

Instance de dialogue resserrée, la conférence nationale des territoires se réunira tous les six mois. L'ordre du jour de ces réunions sera élaboré conjointement avec les associations représentatives d'élus, et les réflexions seront nourries dans l'intervalle, par des travaux élargis à d'autres acteurs.

L'exercice ne saurait être pleinement satisfaisant s'il ne s'enracine pas dans le territoire. C'est pourquoi j'ai souhaité m'adresser directement à tous les exécutifs locaux pour les informer de cette démarche, et leur permettre de faire entendre leur voix et leurs propositions. Je vous remercie de bien vouloir leur transmettre, en mon nom, les courriers préparés à leur attention.

A l'appui de cette approche, je vous invite à organiser, dès le mois de septembre pour les territoires non concernés par un renouvellement sénatorial, ou en octobre pour les autres une concertation locale pour recueillir les contributions des acteurs locaux de votre territoire et préparer ainsi la prochaine réunion de la conférence. Une première série de questions jointe au présent courrier doit guider cet exercice. Les modalités de recueil des contributions sont laissées à votre appréciation.

Vous rendrez compte de vos travaux aux ministres de l'Intérieur et de la Cohésion des Territoires pour le 31 octobre et veillerez à transmettre votre rapport à l'adresse mail suivante : contributions-cnt@cget.gouv.fr.

Je vous remercie.


Edouard PHILIPPE